



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 05 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-04-05_2710
Vote des taux de la taxe d'enlèvement
des ordures ménagères
Année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 30 mars 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		C
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	L. Bensarsa Reda	C
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représenté	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	C. Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. Benbetka	A
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		C
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	JM. Vilain	C
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	V Leurin-Marcheix	C
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	L. Dexavary	A
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		C
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		C
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	C. Vala	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représenté	A. Teillet	C
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	C
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		C
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	F. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		C
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	S. Bénéteau	C
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		A
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		C
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée (2)	JJ. Grousseau	P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		A
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	G. Lafon	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		C
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		C
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		C
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	C
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		C
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté (1)	G. Conan (1)	A
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	L. Taupin	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	A. Benbetka	A
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	P. Sac	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	M. Leprêtre	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	C. Vala	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	L. Bensarsa-Reda	C
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		C
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		C
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	V. Morin	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	O. Kirouane	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	C. Lefebvre	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	M. Dorra	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	E. Grillon	C
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	R. Marchand	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	C. Lefebvre	C
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		-
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	C. Decrouy	C
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		C
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D. Gaulier	C
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		C
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée (2)	D. Petiot	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent (2)		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	P. Bouyssou	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	R. Boivin	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	V. Capelo	C
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAHI Sabrina	Représentée	JM. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	R. Dell'Agnola	C
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	P. Lesselingue	C
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	P. Sac	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	C
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		C
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	S. Ostemeyer	C
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent (2)		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	JM. Dufour	C
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	C. Pecqueux	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		-
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		C
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		C

(1) Jusqu'à la délibération n° 2702 – (2) A partir de la délibération 2703

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2697 à 2702	48	48	96
2703 à 2737	51	49	100

Exposé des motifs

La loi NOTRe a confié la gestion des déchets ménagers et assimilés aux établissements publics territoriaux (EPT) dès le 1^{er} janvier 2016.

S'agissant du financement de cette compétence, l'EPT a désormais institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter de 2021 (dernière année de possibilité d'institution). Ainsi, l'EPT fixe désormais les taux sur l'ensemble de son territoire et non plus sur les seuls territoires des anciennes agglomérations du Val de Bièvre, des Portes de l'Essonne et des Lacs de l'Essonne (territoire de Viry-Châtillon).

L'EPT a institué 7 zones fiscales correspondant à 7 bassins constitués par des territoires communaux aux caractéristiques proches en matière d'exercice de la compétence (collecte, traitement...). Au plus tard en 2031, un seul taux doit s'appliquer par zone. Ainsi, l'EPT a également délibéré en faveur d'une convergence progressive des taux sur 10 années. Cette convergence débute dès 2021. Il est donc déterminé pour chaque zone fiscale un taux moyen de la zone permettant de financer la compétence gestion des déchets de chaque bassin. Les taux communaux convergent progressivement vers ce taux moyen durant 10 ans (le taux moyen calculé par zone correspond à la moyenne des taux en cours de lissage).

Dans le cadre de cette délibération, il s'agit alors de voter chaque taux en cours de convergence pour cette seconde année de lissage (le taux moyen n'est pas à voter).

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu les états 1259 TEOM pour 2022 ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Décide de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 par zone de perception ainsi qu'il suit :

Zone 1

- Vitry-sur-Seine : 7,72%

Zone 2

- Ivry-sur-Seine : 2,30%

Zone 3

- Arcueil : 4,75%

- Cachan : 7,48%

- Gentilly : 4,62%

- Le Kremlin-Bicêtre : 5,10%

- Villejuif : 5,90%

Zone 4

- Chevilly-Larue : 6,13%

- Fresnes : 6,13%

- L'Haÿ-Les-Roses : 6,10%

- Rungis : 8,20%

Zone 5

- Ablon-sur-Seine : 8,06%
- Choisy-le-Roi : 7,72%
- Orly : 7,06%
- Thiais : 7,33%
- Villeneuve-le-Roi : 8,96%

Zone 6

- Valenton : 8,95%
- Villeneuve-Saint-Georges : 11,25%

Zone 7

- Athis-Mons : 9,31%
- Juvisy-sur-Orge : 9,80%
- Morangis : 7,33%
- Paray-Vieille-Poste : 9,31%
- Savigny-sur-Orge : 9,80%
- Viry-Chatillon : 10,32%

2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54 – Contre 39 – Abstention 7

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 12 avril 2022 ayant été publiée le 12 avril 2022



A Vitry-sur-Seine, le 08 avril 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 012 T012

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 220 445 419

Bases prévisionnelles d'imposition : 227 699 552

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 012 T012

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
027 ATHIS MONS	07	P	45 842 921	9,31%	4 267 976 €
326 JUVISY SUR ORGE	07	P	25 341 047	9,80%	2 483 423 €
432 MORANGIS	07	P	28 458 965	7,33%	2 086 042 €
479 PARAY VIEILLE POSTE	07	P	25 955 910	9,31%	2 416 495 €
589 SAVIGNY SUR ORGE	07	P	54 082 931	9,80%	5 300 127 €
687 VIRY CHATILLON	07	P	48 017 778	10,32%	4 955 435 €

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 012 GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Bases exonérées sur délibération : 33 848

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 950 753 534

Bases prévisionnelles d'imposition : 992 593 899

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 VITRY SUR SEINE	139 063 244	7,72 %	10 732 206 €
02 IVRY SUR SEINE	156 140 891	2,30 %	3 591 240 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 012 GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
001 ABLON SUR SEINE	05	P	7 671 342	8,06%	618 310 €
003 ARCUEIL	03	P	55 963 868	4,75%	2 658 284 €
016 CACHAN	03	P	52 724 538	7,48%	3 943 795 €
021 CHEVILLY LARUE	04	P	37 306 315	6,13%	2 286 877 €
022 CHOISY LE ROI	05	P	70 653 096	7,72%	5 454 419 €
034 FRESNES	04	P	40 920 665	6,13%	2 508 437 €
037 GENTILLY	03	P	41 320 710	4,62%	1 909 017 €
038 L'HAY LES ROSES	04	P	51 960 071	6,10%	3 169 564 €
043 LE KREMLIN BICETRE	03	P	54 933 442	5,10%	2 801 606 €
054 ORLY	05	P	44 753 636	7,06%	3 159 607 €
065 RUNGIS	04	P	11 539 304	8,20%	946 223 €
073 THIAIS	05	P	48 512 945	7,33%	3 555 999 €
074 VALENTON	06	P	20 206 103	8,95%	1 808 446 €
076 VILLEJUIF	03	P	95 977 534	5,90%	5 662 675 €
077 VILLENEUVE LE ROI	05	P	26 218 225	8,96%	2 349 153 €
078 VILLENEUVE SAINT GEORGES	06	P	36 727 970	11,25%	4 131 897 €

=====
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 012 GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 VITRY SUR SEINE	081 VITRY SUR SEINE	P	139 063 244
02 IVRY SUR SEINE	041 IVRY SUR SEINE	P	156 140 891